



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Synthèse des observations suite à la consultation du projet d'arrêté approuvant le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Artois-Picardie

établie au titre de l'article 123-19-1 du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public requise par les articles 120-1 et 123-1-A du code de l'environnement

Le projet d'arrêté en objet a été mis en consultation du public du 3 au 24 novembre 2021 inclus à l'adresse suivante :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Documents-publications/Consultations/Participation-du-public/Consultation-du-public-sur-le-projet-de-plan-de-gestion-des-poissons-migrateurs>

Les observations étaient à adresser à l'adresse suivante :

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Tournai – 59019 Lille cedex

ou par messagerie électronique à l'adresse suivante :

migrateurs-bassinap@developpement-durable.gouv.fr

Au 1er décembre 2021, aucune observation n'est parvenue que ce soit par écrit ou par messagerie électronique.